Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 201a10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe publie un rapport sur les langues minoritaires en Norvège

Strasbourg, 11.03.2010 - Le Comité des Ministres a rendu public le quatrième rapport sur la situation des langues minoritaires en Norvège. Ce rapport a été élaboré par un Comité d'experts indépendants qui évalue la mise en œuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Sur la base de ce rapport, le Comité des Ministres encourage la Norvège à veiller à ce que les services de santé et de protection sociale sises dans la région administrative sâme assurent des prestations en sâme du nord.

Par ailleurs, les autorités sont encouragées à poursuivre leurs efforts pour proposer un enseignement du sâme de Lule et du sâme du sud, ainsi qu'un enseignement dans ces langues, y compris par le développement de matériels pédagogiques et de la formation des enseignants .

La Norvège doit également poursuivre ses efforts pour protéger et promouvoir le kven, en particulier dans l'éducation et dans le domaine de la radiodiffusion .

Enfin, le Comité des Ministres recommande à la Norvège de prendre des mesures pour développer l'enseignement linguistique en romani et en romanes en coopération avec les locuteurs.

Texte complet du rapport et des recommandations

De plus amples informations sont disponibles sur le site web de la Charte ou auprès du Secrétariat de la Charte (Minlang.secretariat@coe.int - tél: +33 (0)3 88 41 31 86).